

LES TRANSFORMATIONS DE LA FAMILLE ET LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

- Le panorama contrasté et changeant de la famille
- La parentalité en quête de définition
- L'écoute, l'aide et l'accompagnement des familles

I - Le panorama contrasté et changeant de la famille

1. La famille n'a jamais obéi à un modèle unique et stable, et les êtres humains se sont souvent accommodés de règles trop contraignantes, mais il y avait autrefois des normes juridiques et religieuses qui encadraient et cherchaient à consolider la structure par :

- l'institution du mariage : avec la finalité de la procréation et ses conditions (la virginité, la fidélité et l'assistance)
- la filiation biologique et la présomption *pater is est quem nuptiae demonstrant*
- la puissance paternelle (le chef de famille)
- la répartition des rôles selon le sexe des adultes et des enfants
- l'existence précaire du jeune enfant (forte mortalité, maltraitance, exploitation, abandon...)
- l'acceptation du fait que la famille était fréquemment porteuse de conflits et de souffrances.

Dans de nombreux pays, et dans des communautés immigrées en France, le modèle continue à s'appliquer ou à servir de référence avec des aménagements plus ou moins importants. L'affaire de la demande d'annulation du mariage pour erreur sur une qualité essentielle, la virginité de l'épouse – la Cour d'Appel de Douai a refusé l'annulation au nom de principes d'ordre public relevant du droit des personnes. Nos sociétés font coexister des modalités et des normes très hétérogènes de vivre en famille.

- Ces différences de conception engendrent de nombreux conflits de lois, de normes et de coutumes,
- Elle sont souvent vécues dans un rapport d'anachronisme : « ce n'est pas la différence qui gêne mais l'anachronisme ».

N.B. N'oublions pas, cependant, que les familles aristocratiques, de la Grande bourgeoisie, ne vivaient pas comme les paysans pauvres, les ouvriers ou les artisans. Les différences sociales, régionales, n'étaient pas négligeables. Ainsi le débat récurrent des nourrices au XIX^{ème} siècle, l'importance des bâtards dans les familles royales...

2. Aujourd'hui le paysage a profondément changé et se transforme rapidement. Rappelons quelques tendances reconnues et attestées par les démographes et sociologues :

- la population vieillit, les personnes vivent plus longtemps (78 ans et 83 ans d'espérance de vie dans l'Union européenne), trois voire quatre générations cohabitent
- les générations ne sont pas seulement biologiques, mais culturelles : la « fracture numérique » s'accompagne avec des différences entre classes d'âge qui se sont accentuées, désormais, d'un clivage entre parents et enfants avec des générations « Tech » qui appréhendent le monde différemment par rapport à leurs aînés, avec des clivages entre classes d'âge qui se comptent en années et non en décennies
- les jeunes restent plus longtemps à la charge de leurs parents voire en cohabitation avec leurs parents (26 ans en France, 32 ans en Espagne). Au Japon, on appelle ces jeunes des « célibataires parasites » qui s'agrippent au domicile des parents refusant de fonder leur propre famille
- près d'un mariage sur deux se termine par une séparation ou un divorce, dans les grandes villes
- le nombre des familles monoparentales augmente, celui des familles nombreuses diminue considérablement
- un enfant sur deux naît hors mariage
- le nombre de pacs ne cesse d'augmenter (le salon du mariage et du pacs)
- les cohabitations et les familles recomposées sont désormais courantes, avec plusieurs situations de recomposition pour un même individu
- le choix d'avoir ou non un enfant, la maîtrise de la procréation s'exprime soit par la contraception et l'IVG soit par des PMA, des demandes d'adoption... (la pilule contraceptive a été autorisée pour la première fois en mai 1960 aux USA et, légalisée en France par la loi Neuwirth en 1967, mais nombre de jeunes filles de l'immigration ne pratiquent aucune contraception ... et se « gardent vierge jusqu'au mariage »).
- le désir d'enfant devient prégnant (familles homosexuelles, grossesses précoces...), la parentalité devenant une qualité « substantielle » de l'individu quelles que soient son orientation sexuelle, son mode de vie, ses références religieuses ou éthiques, ses convictions... La famille n'est plus constituée par le couple mais par l'enfant.

Il en résulte des évolutions très sensibles des représentations de la famille voire même des modifications de l'imaginaire familial, notamment quant :

- au mariage et au couple
- à la place de l'enfant
- au rôle des grands-parents
- aux équilibres dans la fratrie

N.B. Les films italiens des années 50-60 semblent très éloignés de la condition des femmes aujourd'hui. En réalité, ils sont plus proches de ce que vivent des familles immigrées venues des pays méditerranéens.

On observe des télescopes dans la signification des relations sexuelles et des interdits liés à la sexualité, de la relation au corps, le sien et celui des partenaires, celui de l'enfant. L'époque semble marquée par le narcissisme, la séduction des apparences, l'enfant « projection de soi », la famille entrant elle aussi dans le jeu des apparences, parfois au prix de la tromperie et du non engagement : le mariage devient « une fête entre copains ! » ; l'enfant une revendication ou un jouet, un objet de narcissisme, un confident ou un rival...

La place de l'enfant devient centrale, transformant celui-ci en « enfant roi », devenant « enfant tyran », qui dicte ses choix, prescrit (la nourriture, les jouets, les vacances, les loisirs, est au centre de toutes les attentions et de la consommation de la famille : l'un des secteurs économiques en nette croissance, en cette période de crise, est le marché de l'enfance et notamment des objets et des

marques de prêt-à-porter de luxe pour enfants. : « Il ne sert à rien de s'adresser à la mère après 4 ans. Les enfants savent de plus en plus tôt ce qu'ils veulent porter » déclare Chrystel Abadie Truchet, présidente du CWF (Children Worldwide Fashion) – in Le Monde du 15 mai 2010. Les parents s'endettent pour la dernière poussette à la mode aussi malcommode soit-elle.

Autrement dit, l'alliance et la filiation, la notion d'engagement à long terme, la question de la mémoire et de la transmission, le partage des rôles de genre sont profondément bousculés... avec des résistances, des persistances et une diversité de choix des personnes, y compris au sein d'une même famille. Au cours de sa vie, un individu va changer plusieurs fois de statut. Ce qui fait famille, aujourd'hui, c'est l'enfant.

A cela s'ajoute :

- des inégalités économiques accrues (8 millions de personnes au dessous du seuil de pauvreté, mais 54% des personnes pauvres en France sont des femmes !)
- des clivages culturels marqués, qui retentissent sur les structures familiales et sur leur pérennité.

La période actuelle est une période de mutation, avec des hésitations et des ruptures, avec aussi des retours en arrière (mouvements anti-IVG, mouvements intégristes, sectes...).

Cela se traduit par une perte de repères dans la vie maritale et dans la relation aux enfants, avec des troubles, des angoisses, un grand désarroi aussi bien dans « la vie entre soi », que dans le lien social et la relation aux institutions.

4. Les familles en situation de précarité, les familles en difficulté, ont souvent des relations ambivalentes aux institutions, y compris à l'institution scolaire et aux services sociaux. A la fois elles en attendent beaucoup et n'en comprennent pas toujours les exigences. Elles se sentent souvent mal accueillies et leurs enfants en marge.

Le sentiment d'inquiétude et de victimisation semble se développer. Il contribue à installer un climat qui nuit au travail des enseignants et des travailleurs sociaux, accroît les difficultés des jeunes, parfois jusqu'à favoriser des réactions de violence ou le « décrochage » de l'Ecole.

On ne pense plus résoudre les problèmes avec un enseignement ménager ! On ne peut plus compter sur un consensus moral ou idéologique.

5. Les disparités dans les modes de vie et selon les territoires sont importantes et l'une des causes les plus notables de mal-être ou de souffrance est l'isolement des familles rurales ou des femmes dans les grands ensembles anonymes, l'éloignement du travail ou des activités. Ce sont les femmes isolées dans les grands ensembles qui sont les premières consommatrices de tranquillisants, psychotropes et d'alcool. La surpopulation dans les logements est l'un des facteurs de violences, d'inceste...

6. Les attentes des familles sont très fortes à l'égard des institutions, des spécialistes, des structures, des aides et des allocations. C'est une demande de droits créances vis-à-vis de l'Etat, de moins en moins satisfaites en période de crise.

La vie familiale est l'un des domaines dans lequel on observe le plus de demandes matérielles (allocations, modes de gardes, structures éducatives, de santé, de loisirs..), mais aussi de demandes psy.

7. Les situations de maltraitance sont nombreuses, contre les enfants et contre les femmes. La vaste enquête de l'Observatoire de la délinquance, auprès de 22 000 personnes de 18 à 60 ans montre que, en 2005-2006 et 2006-2007 :

- la part des femmes victimes de violences au foyer est le double de celles des hommes
- l'auteur est le conjoint ou l'ex-conjoint dans 42,3% des cas, et un membre de la famille pour plus de 21%
- ce sont les femmes de 18 à 24 ans qui sont le plus souvent visées par leur compagnon actuel
- le chômage est un acte aggravant, surtout si celui du compagnon
- le faible niveau d'études est aussi un facteur aggravant....

En résumé :

- la famille est une structure de plus en plus éclatée et évolutive
- chaque individu connaîtra des statuts matrimoniaux et familiaux divers durant toute son existence : il changera plusieurs fois d'état civil, avec une tendance identitaire à garder son nom initial et à chercher des repères traditionnels
- les liens familiaux sont de natures différenciées en vertu du sang ou de la volonté, du contrat, de l'alliance, de la cohabitation ou de situations de fait
- les interrogations et la quête d'identité en sont d'autant plus vives
- les aléas matériels de la vie acquièrent des résonances psychologiques d'autant plus grandes que les solidarités sont mouvantes et parfois sporadiques.
- les demandes d'assistance et d'accompagnement s'accroissent

C'est donc moins la structure familiale elle-même qui importe que la qualité des liens qui unissent ses membres. Le travail sur la parentalité, sur les relations intergénérationnelles, sur les fratries, s'en trouve profondément modifié.

II – La parentalité et le soutien à la parentalité

Le terme « parentalité » qualifie la fonction d'être parent ou de devenir parent, définit les liens entre parent et enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle ce lien s'inscrit, que le lien soit biologique ou fondé sur un acte de volonté et qu'il donne lieu ou non à un statut juridique d'autorité parentale partagée. Il s'inscrit dans une relations ascendants : descendants, dans une filiation et /ou une prise en charge affective, symbolique, matérielle (aide assistance), morale et éducative.

« Lien câblé de plusieurs autres liens et branché sur plusieurs secteurs. »

- Le substantif indique que la parentalité est une qualité, qui recouvre l'ensemble des fonctions dévolues aux parents pour prendre soin des enfants et les éduquer. Le terme est suffisamment générique pour concerner tous les types de famille. En cela, il correspond à la mission de ceux qui travaillent sur la qualité des relations entre parents et enfants, sans prôner un modèle de filiation ou un modèle de structure familiale.

- Par ailleurs, le terme entérine l'idée d'une égalité entre le père et la mère englobant la maternité et la paternité sous un seul vocable, sans imposer une différence « essentialisée », entre les liens parent/enfant à raison du sexe.

- Enfin, la parentalité suppose une relation reconnue et vécue par l'enfant : la parentalité n'est pas limitée à l'exercice de la responsabilité parentale ni à la notion de prise en charge, et elle signifie un lien durable qui perdure au-delà des aléas de l'existence ou des décisions de Justice.

Il s'agit de privilégier le respect ou la restauration de la dignité de parent, au-delà de la question juridique de la responsabilité et de la responsabilisation des parents, en cas de manquement à leurs obligations ou d'agissements délictueux de leurs enfants.

La première mission, est d'intervenir en amont, dans une perspective de prévention et conformément à une philosophie de la « parentalité positive » telle que le recommande le Conseil de l'Europe¹. Si le terme lui-même de « parentalité positive » est contestable, fruit d'un compromis sémantique entre plusieurs langues, l'idée maîtresse rejoint le travail des Ecoles des Parents et des Educateurs :

- faire « avec » et non pas pour les parents, en privilégiant les modalités d'accompagnement
- aider les parents à construire une relation parentale fondée sur l'intérêt supérieur de l'enfant et son développement
- adopter une approche positive du potentiel des parents.

La notion de responsabilité est centrale dans la parentalité et toutes les formes de soutien, d'accompagnement des parents ont pour but :

- de favoriser la connaissance et la compréhension de la situation par les parents
- d'informer les parents sur leurs droits et leurs obligations ;
- de promouvoir leur implication dans les choix éducatifs pour leur enfant ;
- les rendre conscients des conséquences de leurs actes
- les aider à mieux connaître et à respecter les droits de leur enfant ;
- d'associer les parents et les enfants dans un projet commun.

La responsabilité, c'est-à-dire l'obligation de remplir ses engagements et ses devoirs, de réparer un dommage causé, est une notion le plus souvent comprise par les parents notamment à l'égard de leur enfant. La question qu'ils se posent, en revanche, est celle du comment faire lorsque les difficultés matérielles, psychologiques et sociales se cumulent, lorsqu'elles portent atteinte à leur propre dignité.

La notion de « responsabilisation », après l'acte délictueux commis par l'enfant, doit donc être située dans des limites bien précises, sous peine d'aller à l'encontre même de la restauration de la responsabilité parentale. En effet, à l'exception de comportements parentaux incriminés pénalement,

¹ Recommandation Rec(2006)19 du Comité des Ministres aux Etats membres relative aux politiques visant à soutenir une parentalité positive (adoptée par le Conseil des Ministres le 13 décembre 2006).

la culpabilisation des parents n'aide ni l'enfant ni la relation parents /enfants, elle peut même détruire une image parentale déjà détériorée. Les parents qui ont besoin d'une aide et d'un soutien sont le plus souvent dans le désarroi, non dans la démission ou l'indifférence. La menace de la sanction sur les allocations familiales, le signalement au maire peuvent conduire non pas à une prise de responsabilité mais, au contraire, à la fuite pour éviter une charge matérielle ou une stigmatisation sociale qui aggraverait la situation.

III- Les objectifs du soutien à la parentalité

Il doit aujourd'hui poursuivre plusieurs objectifs :

Le soutien à la parentalité est, par définition, une aide, un appui et un accompagnement, sans jugement global normatif porté sur les personnes. Cela suppose une palette de compétences et de savoir faire qui permet d'individualiser l'intervention auprès d'un parent ou des deux parents et auprès des enfants.

Cela suppose aussi une démarche qui, selon les cas, apportera des aides ponctuelles ou un suivi sur le long terme, orientera vers des spécialistes ou vers des services de droit commun.

L'accompagnement des parents vise à :

- redonner aux parents une parole, par la qualité de l'écoute et de l'accueil ;
- les restaurer dans leur fonction et leur dignité ;
- renouer les liens entre les parents et les enfants ;
- situer les parents dans la chaîne des générations, avec leur responsabilité propre ;
- apprendre à échanger et partager avec d'autres parents et à communiquer avec des professionnels ;
- inciter à s'impliquer dans un projet éducatif pour et avec l'enfant.

Il convient notamment de :

a)- savoir accueillir les parents

- savoir recevoir, écouter, dans une posture d'hospitalité
- déployer toute la palette des modes d'accueil et d'écoute (téléphonie, permanence, antennes itinérantes, cafés des parents, pif, espace rencontre...)

b)- établir avec les parents une relation de confiance

- partir du récit des parents
- analyser la situation de la famille dans sa globalité avec les parents
- dans les cas plus complexes, recourir au diagnostic partagé pour croiser les regards, confronter les analyses ;
- fournir une information adaptée à la situation
- prendre en compte les attentes, et non pas seulement les difficultés, des parents
- dépasser la défiance des parents pour les mobiliser de façon positive, par exemple sur le thème de la scolarité de leur enfant, un projet pour l'enfant

c)- travailler en partenariat avec les professionnels et les bénévoles

- définir la méthode
- préciser les rôles, les fonctions, les compétences de chacun des partenaires
- être au clair sur la déontologie, et les règles de secret et de confidentialité professionnelles de chacun
- analyser l'effet miroir des jugements stéréotypés, déconstruire les a priori et préjugés
- s'entendre sur le sens des obligations parentales
- pratiquer un diagnostic partagé
- prévoir dès le départ les modes d'évaluation des actions proposées, avec les parents
- proposer des moyens et des outils qui permettent de rétablir la relation avec les familles, même celles qui sont les plus éloignées des institutions ou qui semblent le plus déstructurées
- construire sur un projet, même minimal, pour que les parents puissent repenser leur vie au travers d'une démarche de projets élaborés avec eux

- aménager des temps collectifs animés par les travailleurs sociaux, des psy... cafés des parents, groupes de parole, espaces rencontres

- **se fixer des objectifs communs**
- les moyens de restaurer les parents dans leur fonction et leur dignité
- les aider à prendre la mesure de leur responsabilité sans les enfermer dans la culpabilité

- faire des évaluations régulières de l'action entreprise, avec les parents

- penser l'évolution des relations familiales aussi en terme de parcours individuel de l'enfant

- prévoir le droit à l'erreur et à une deuxième chance.

Jacqueline COSTA-LASCOUX
Octobre 2013

Quelle appréciation porter sur la conduite de travaux interministériels et partenariaux tendant à clarifier, pour l'action publique et de terrain, ces concepts qui sous-tendent aujourd'hui de nombreuses mesures ?

La Fédération Nationale des Ecoles des Parents et des Educateurs est fréquemment appelée à participer à des travaux interministériels et partenariaux. Dans les groupes de travail, on observe un

schéma classique de partage de la parole : les associations sont conviées à témoigner de leurs expériences - les « remontées du terrain » - et à proposer des améliorations concrètes ou des moyens d'application. Les experts, chercheurs et universitaires sont écoutés sur les concepts.

En réalité, on oublie que nombre d'enseignants, de médecins, de juristes, de sociologues, de psychanalystes, sont membres des associations et les représentent. Par ailleurs, dans une société en profonde mutation, la clarification des concepts et des enjeux est souvent éclairée par les évolutions observées. Les synthèses de travaux déjà débattus et publiés sont utiles, mais rarement innovantes. Il serait donc souhaitable que le point de vue des associations soit mieux intégré dans les débats de fond et dans les choix d'orientation.

Enfin, le choix des concepts et des priorités opérationnelles n'a de sens que par la cohérence politique qu'ils sont censés traduire ou servir. Dans leur champ d'investigation, nombre de groupe de travail reproduisent les cloisonnements administratifs et suivent une gestion à court terme plus qu'une politique à long terme. Les questions relatives aux découpages institutionnels, aux logiques territoriales, aux publics cibles, aux intérêts professionnels, sont alors rarement traitées de lege ferenda. Il en résulte un empilement de dispositifs, dont les finalités et les effets ne s'accordent pas toujours.

- dans une culpabilité qui aggrave l'attitude de retrait.